

PROCES-VERBAL

REUNION DU BUREAU FEDERAL N° 9/2017
Jeudi 5 octobre 2017
9, avenue Pierre de Coubertin 75013 PARIS

Présidence	André GIRAUD
Présents	Daniel ARCUSET, Michel HUERTAS, Jean-Yves LE PRIELLEC, Christine MANNEVY, Martine PREVOST, Christian ROGGMANS, Valérie SAILLANT, Jean THOMAS, Anne TOURNIER-LASSERVE Christine VIRLOUVET, Patricia ZUGER
Excusés	Jean-Marie BELLICINI (pouvoir à André GIRAUD), Laurent BOQUILLET
Assistent	Patrice GERGES (DTN), Julien MAURIAT (Directeur général), Arnaud FLANQUART (en milieu de réunion), Alain MARTRES, Pierre WEISS
Invité excusé	Didier VAREECKE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 8 DU 7 SEPTEMBRE 2017

Après prise en compte des remarques formulées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. INTERVENTION DU PRESIDENT

Agenda du Président pour la période du 8 septembre au 9 octobre 2017

- Présence au Décanation à Angers : renouvellement de la convention avec la ville d'Angers pour l'olympiade ;
- ✓ Déplacement à Lima dans le cadre du voyage officiel organisé par « PARIS 2024 », puis réception par le Président de la République à l'Élysée ;
- ✓ Rencontre avec le Vice-président de la région Île de France, Patrice KARAM, pour la convention 2018-2020 ;
- ✓ Présence au Fly Europe à Rome ; première organisation pour nos amis italiens, couronnée de succès ;
- ✓ Participation au colloque médical national organisé par les médecins du sport sur le thème : la prévention par la pratique de la course à pied ;
- ✓ Présence au séminaire des CTS à la Grande-Motte ;
- ✓ Réunion en mairie de Marseille pour la réalisation d'un parcours urbain connecté, en partenariat avec l'Hôpital Européen ;
- ✓ Rencontre avec Ladji DOUCOURE pour l'opération « Golden-Block » organisée régulièrement dans les quartiers et qui pourrait compléter nos opérations de détection ;
- ✓ Journée nationale du Sport scolaire ; rencontre avec le Ministre de l'Éducation Nationale, la Ministre des Sports ainsi qu'avec les responsables de l'UNSS et de l'UGSEL ;
- ✓ Réunion du COL « PARIS 2020 » : mise en place sous la présidence de Pierre WEISS ;

- ✓ Réunion du collège des Fédérations olympiques au CNOSF : forte attente sur les promesses de la nouvelle gouvernance des sports promise par le Président de la République ;
- ✓ Pose de la première pierre de la salle d'athlétisme de Saint-Brieuc avec les élus, le Président de la Ligue de Bretagne et du Comité Départemental 22 : projet de grande qualité attendu par nos amis bretons ;
- ✓ Congrès annuel de l'ANAPLA en Bretagne : élection de René COMORETTO à la présidence pour succéder à Marcel GOMEZ. A noter le très bon accueil et la bonne organisation de la Ligue de Bretagne ;
- ✓ Conférence de presse au salon « SPORT-SANTE » à Paris ;
- ✓ Présentation des Gay-Games 2018 en présence de la Ministre des Sports et de Madame la Maire de Paris ;
- ✓ Rencontre avec le Président de la LIFA pour l'organisation du prochain challenge des grandes écoles à Charléty ainsi que pour la participation des officiels aux Gay-Games ;
- ✓ Réunion avec le Président de la Commission Sports de la Région Grand-Est à Strasbourg au cours de laquelle a été évoquée la situation de la Ligue régionale d'athlétisme ;
André GIRAUD rappelle que la Fédération est respectueuse de la Loi sur le sport qui accorde à un Président de ligue une éventuelle indemnisation mais pas un contrat de travail ;
- ✓ Réunion avec Jean-François RAFFALI pour la reprise par la FFA du Perche Elite Tour dès 2018 ;
- ✓ Trophée des champions CNSD (militaires).

André GIRAUD évoque plus longuement sa **rencontre avec le Conseiller aux Sports du Président de la République** le 2 octobre au cours de laquelle la nouvelle gouvernance du sport a été évoquée avec une plus grande autonomie des fédérations dans leur projet de développement : la note remise à la Ministre des sports en juin lui a été communiquée.

La professionnalisation et la structuration des clubs ont fait l'objet d'un échange qui nous a permis de vérifier que nous sommes dans la bonne voie afin de préparer notre élite pour les prochaines échéances dont les JO de 2024.

Les résultats de nos équipes de France ainsi que notre croissance régulière du nombre de licenciés place notre fédération parmi celles citées en exemple.

Anne TOURNIER-LASSERVE a représenté la Fédération au Ministère lors de la remise des médailles des Championnats du monde universitaires. La présence de la FFA, seule Fédération représentée, a été très appréciée.

Elle a ensuite été reçue à la MAIF dont les dirigeants ont rappelé l'importance du partenariat avec la FFA.

Elle était aussi à Rodez pour l'inauguration de la nouvelle piste en présence de la Ministre des sports. Elle y a émis l'idée d'une éventuelle organisation d'un Championnat national dans les années futures. Cette proposition a retenu toute l'attention du Maire de la ville ainsi que de la Ministre.

Daniel ARCUSET a représenté, avec Anne TOURNIER-LASSERVE, la Fédération au Fly Europe de Paris. Il a aussi assisté, pour notre Fédération au Décastar à Talence.

Il a également été invité par Jo BARON, Président de la Ligue des pays de la Loire à une réunion à Laval avec les Ligues des Pays de la Loire, Bretagne, Centre et Normandie pour envisager des actions communes.

André GIRAUD évoque ensuite sa décision longuement réfléchie de présenter en 2019 sa **candidature à l'Association Européenne d'Athlétisme (AEA) suite à différents échanges avec le président et différents membres de cette association qui lui ont**

fait part de leur souhait de voir siéger au conseil un membre élu de la FFA. Cette décision n'a pas été comprise par Jean GRACIA, ce qui est regrettable.

André GIRAUD qui n'a pas souhaité répondre aux longs mails envoyés par Jean GRACIA à de nombreuses personnes, précise bien qu'il ne s'agit pas d'un conflit de personnes, mais seulement d'une réponse politique à cette institution avec laquelle la FFA sera engagée fortement pour l'organisation des Championnats d'Europe 2020.

Daniel ARCUSET confirme qu'il a toujours estimé que ce sont les élus des Fédérations qui ont toute légitimité pour se présenter.

Pour Anne TOURNIER-LASSERVE, le travail effectué par Jean GRACIA a toujours été reconnu mais sa situation au sein de l'AEA était fragilisée depuis son échec à l'élection à la présidence.

Après discussion, le Bureau fédéral soutient de façon unanime la candidature d'André GIRAUD.

André GIRAUD a sollicité l'aide de deux anciens dirigeants de la FFA :

- Michel MARLE pour le soulager des nombreuses demandes qu'il reçoit régulièrement, entre autres en lien avec les entreprises prêtes à s'investir auprès des athlètes : il assurera le lien entre le Président et la DTN pour le suivi socio-professionnel qui fait partie des priorités ministérielles pour aider à l'intégration des athlètes dans les entreprises.
- Jean-Pierre FOURNERY s'occupera des relations avec les élus dans les territoires (lettres de remerciements, préparation des protocoles etc.) et sera chargé d'établir le lien avec les délégations départementales MAIF (partenaire de notre politique jeunes).

Point sur les licences au 4 octobre : le Président donne la parole à Christian ROGGEMANS qui résume la situation en s'appuyant sur le tableau présenté qu'il détaille. (voir annexe 1 qui résume la situation à date par rapport au 31 août 2017).

3. INTERVENTION DU DTN

Patrice GERGES aborde en premier lieu le **suivi socio-professionnel**.

Géraldine ZIMMERMANN, en charge de ce secteur, constate de réelles difficultés sociales chez certains athlètes de haut niveau (pas ou plus d'aide, suppression des aménagements horaires accordés par leurs employeurs).

Il y a un grand écart entre l'accompagnement existant chez les Juniors et la réalité de leur quotidien quelques années plus tard.

Le mécénat est une piste à privilégier avec cependant des contraintes à respecter pour les entreprises et la FFA.

Les élus (Maires, Députés, etc.) savent remercier les athlètes dans leurs discours mais n'apportent que trop rarement une aide financière ou matérielle (logement par exemple).

On se souvient cet été à Londres de la demande relayée par France TV d'un athlète qui fait partie du top 10 mondial de sa discipline et qui ne reçoit aucune aide sociale.

Anne TOURNIER-LASSERVE rappelle que très peu de ligues avaient répondu à son questionnaire sur le sujet, certaines réponses étant en outre inexploitable. En fait, on n'a pas de lien avec les clubs qui ont des athlètes de haut niveau.

Patrice GERGES évoque ensuite le colloque des CTS qui s'est déroulé dans une atmosphère positive et studieuse.

Les Directeurs de CREPS hébergeant un pôle ont apprécié d'avoir été invités.

L'essentiel du colloque a porté sur le **Plan de Performance Fédéral (PPF)**.

Le PPF est en construction depuis le mois de mars et doit tenir compte de l'échéance 2024 (JO de PARIS). Il sera présenté le 4 novembre au Comité directeur, puis au Ministère qui fera rapidement connaître son retour avant le « grand oral » qui aura lieu le 16 novembre devant le Groupe de travail du Ministère.

Le PPF s'appuie sur le projet politique de la Fédération.

Le constat est qu'il faut des Dirigeants, Entraîneurs, Officiels, ayant à l'esprit la notion de performance.

Le PPF prend en compte ce qui se fait aujourd'hui dans les clubs et les nouveaux territoires et développe deux champs forts, l'**accès au haut niveau et l'excellence sportive**.

Le socle commun est l'amélioration de la qualité d'apprentissage.

Le « Pass athlé » est un outil important pour construire le futur athlète. Il n'est pas une fin en soi mais apprend à devenir compétitif.

Le club doit être au cœur de tout le dispositif, d'où le rôle important des Dirigeants. Il faut savoir comment accompagner l'athlète au fil du temps.

Il s'agit aussi d'identifier les compétences dans les territoires : entraîneurs, environnement scolaire, etc.

Dans les Pôles Espoirs (pré-bac) on apprend à construire un athlète de haut niveau avec un accompagnement dans le cursus scolaire.

Patrice GERGES émet l'idée de créer des Centres nationaux d'entraînement dans les territoires, répondant aux spécificités de chaque territoire en s'appuyant sur un CREPS, sur quelques clubs ou/et certains entraîneurs.

Les Présidents des ligues doivent comprendre que le rôle des CTS change.

Un CTS pourra être **Directeur de la performance territoriale**.

Il doit y avoir une professionnalisation des entraîneurs. On a constaté que moins les entraîneurs sont aidés, moins ils s'investissent et plus les performances baissent.

Un « head coach », centré sur l'entraînement, coordonnera tout ce qui amène des performances sur le site.

Un CTS pourra être **Directeur de la formation** dans le territoire, ou **Directeur du développement sportif**. Il pourra avoir en charge les Jeunes, les clubs, la Marche nordique.

Les Directeurs activent les réseaux dont ils ont connaissance pour trouver par exemple des tuteurs pour accompagner des entraîneurs débutants ou demandeurs de conseils.

Les **Pôles nationaux de spécialité** seront des lieux de ressources pour la formation permanente des entraîneurs. Dans ces Pôles on trouvera des athlètes listés « relève, seniors, élite » et éventuellement quelques listés espoirs. On a en effet constaté qu'une unité de lieu est nécessaire. Il ne faut pas de trajets supérieurs à 20 minutes du lieu d'entraînement.

Pour le hors stade, il n'est pas nécessaire de trouver un lieu unique. Il faut identifier les centres d'entraînement intéressants, faire une cartographie pour les différents stages possibles.

Le **Pôle Nationale de préparation olympique** est constitué de l'INSEP et de ses antennes.

Le PPF prend également en compte des publics cibles : ultramarins, femmes, paralympiques.

Au sein du **Pôle de performance olympique**, on retrouve Mehdi BAALA, plus particulièrement chargé de la préparation des JO de Tokyo, Romain BARRAS (préparation

des Championnats d'Europe 2020 à Paris), Laurence BILLY, Thierry CRISTEL et pour les territoires ultramarins, Ketty CHAM.

Pour les sportifs paralympiques, il existe un projet validé par le CNDS. Les clubs doivent être sensibilisés à l'accueil de ce public avec un encadrement fourni en lien avec les Fédérations délégataires. Pourquoi ne pas imaginer, par exemple, une adaptation du « Pass athlé » ?

On s'est rendu compte qu'il fallait environ 6 ans pour amener un très bon Junior vers le plus haut niveau. Il va donc s'agir de repérer ces athlètes en 2018 et de les accompagner car 2018 + 6 ans = JO de Paris.

On a aussi constaté qu'1/3 tiers des finalistes Juniors lors de Championnats du monde, étaient finalistes 6 ans plus tard lors de JO ou de Championnats du monde. L'objectif est de passer de 1/3 à la moitié.

La notion de culture de la haute performance est au cœur du projet. Tout le monde doit se l'approprier.

André GIRAUD remarque que l'essentiel, ce sont les médailles internationales et pas la place du club aux Interclubs. Les collectivités régionales doivent en avoir conscience.

Anne TOURNIER-LASSERVE observe que les athlètes ont la culture des Interclubs alors que ce ne sont que deux compétitions par an. C'est bien pour la convivialité mais les performances doivent se réaliser lors des championnats.

4. INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL

Suivi budgétaire : Jean THOMAS confirme l'équilibre pour les Championnats d'Europe par équipes de Lille et le meeting de Paris. Le bilan définitif n'est pas encore fait pour les Championnats de France élite de Marseille et les Championnats du monde de Londres.

Un état plus complet du suivi budgétaire sera présenté lors du prochain Comité directeur.

Jean THOMAS travaille régulièrement avec le DTN pour continuer à respecter les prévisions budgétaires pour les 3 mois qui viennent.

Le **budget 2018** est en préparation.

Un point important est le projet de restructuration de la LNA.

Il faudra aussi revoir l'ensemble des aides à destination des clubs, penser aux entraîneurs, aux binômes athlète/entraîneur. Pour ces binômes de top niveau la Fédération pourrait abonder l'aide aux clubs qui reverseraient aux entraîneurs concernés, hors CTS bien sûr.

Autre objectif : aider financièrement les jeunes (et leurs entraîneurs) qui sont au top niveau mondial.

La **trésorerie** commence seulement à être moins tendue. Il va vraiment falloir dégager des excédents afin de reconstituer des fonds de réserves plus conséquents.

En ce qui concerne les **notes de frais**, un mémo a été envoyé aux salariés de la FFA et à la DTN pour clarifier les procédures d'achats de fournitures, déplacements, organisations de stages, etc. Ce mémo sera aussi envoyé aux membres du Comité directeur.

Patrice GERGES fait remarquer qu'il est souvent financièrement intéressant d'acheter des billets (train/avion) à l'avance pour profiter de prix plus avantageux plutôt que d'attendre l'achat fait parfois tardivement par la personne « ressource ».

Cette personne récemment embauchée pour optimiser toutes ces dépenses est sans doute beaucoup sollicitée en ce début de saison sportive.

Julien MAURIAT pense qu'il s'agit d'un « embouteillage » structurel qui ne durera pas, mais qu'il faut aussi un peu de souplesse dans le fonctionnement.

5. SUVI DES DOSSIERS DU BUREAU FEDERAL

➤ Réactualisation des cahiers des charges des compétitions nationales

Daniel ARCUSET précise que c'est un très gros travail car il faut tout remettre à plat mais qu'il faut engager sans tarder. Christian ROGGEMANS, coordonnera l'ensemble des travaux pour une présentation au printemps.

➤ Point sur le devenir de la LNA

L'objectif est que la LNA devienne une Commission du sport professionnel au sein de la FFA. Un cabinet conseil spécialisé communiquera en novembre ses remarques sur la faisabilité juridique de cette opération.

➤ Organisation de la Direction générale

Julien MAURIAT présente un power point qui précise la nouvelle organisation. L'objectif est de mieux identifier en interne les interlocuteurs de chaque secteur et de fluidifier le fonctionnement pour répondre plus facilement aux différentes demandes émanant par exemple des organisateurs de compétitions.

➤ Paris 2020

Pierre WEISS confirme que le projet avance conformément aux prévisions. Il y a encore quelques négociations en cours pour le budget. La rénovation du stade Charléty est à prévoir. Un Directeur Technique prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2018.

➤ Présidence du Comité du centenaire et de la CNAM

Le Comité du centenaire pourrait être intégré dans l'organisation de Paris 2020 en y associant la CDH et le GIFA avec Michel SAMPER.

Pierre WEISS fait part de ses réticences car ce centenaire est un événement franco-français.

Suite à la démission de Jean GRACIA de la présidence de la Commission nationale de l'athlétisme Masters (CNAM), Jean THOMAS accepte d'assurer l'intérim jusqu'au prochain Comité directeur. Patricia ZUGER y sera ensuite proposée pour assurer la présidence de cette Commission.

➤ Challenge du monde des Grandes Ecoles et Universités (CDMGE - voir annexe 2)

Arnaud FLANQUART, ayant assisté avec Daniel ARCUSET à cet événement en juin dernier, présente celui-ci qui fêtera en juin 2018 sa 10^e édition avec une triple orientation : rencontre sportive, rencontre avec des entreprises (et recrutement) ; sensibilisation au handicap.

On attend plus de 250 grandes écoles et universités, plus de 7 000 étudiants, plus de 1 000 collaborateurs d'entreprises, de 15 à 20 très grandes entreprises. Le parrain sera Stéphane DIAGANA.

La FFA, qui est un des initiateurs et organisateurs de cette manifestation, pourrait saisir cette opportunité annuelle pour y promouvoir la pratique de l'athlétisme en entreprise, inciter les entreprises à accompagner les sportifs de haut niveau dans leur projet professionnel, favoriser des échanges avec les entreprises présentes, l'objectif étant de conclure des partenariats.

➤ **Propositions de la CSO**

Jean-Yves LE PRIELLEC présente les conclusions des travaux de la Commission pour certaines compétitions nationales.

Concernant la Coupe de France des spécialités, les Championnats de France de relais et les Championnats de France de 10 000m, les propositions ont été arrêtées lors du Bureau fédéral du 7 septembre. Reste à écrire les fiches de présentation au Comité directeur pour validation ainsi que la fiche concernant les Interclubs jeunes.

En ce qui concerne les **Interclubs seniors**, les nouvelles propositions sont les suivantes :

« L'organisation du 1^{er} tour est confiée aux Ligues. Les équipes de N1 et de N2A pour la poule finale devront respecter le règlement national. La CSO inscrira dans les règlements l'obligation d'un minimum de 3 équipes de N1 par poule, libre aux Ligues voisines de se rapprocher pour la constitution de leur poule.

Il faudra toujours 7 officiels, dont un juge jeune (moins de 30 ans et au moins 2^e degré). Ce juge jeune pourra être un jeune juge (BE-MI) régional ou national. Parmi ces 7 officiels il devra toujours y avoir au moins 2 fédéraux, mais nouveauté : 4 officiels au moins devront posséder la qualification concours pour permettre le déroulement optimal de la compétition.

Quelle que soit la nouvelle rédaction finale des Règlements généraux sur le sujet des étrangers, la proposition est de retenir dès 2018 un maximum de 4 étrangers et de 8 mutés français ». Toutes ces propositions seront soumises au Comité directeur du 4 novembre.

Les discussions sur le maintien ou non du système de bonus-malus ne permettant pas de trouver un consensus, le statu quo est maintenu à ce propos.

André GIRAUD propose qu'un atelier soit consacré à une réflexion sur cette compétition lors du Congrès fédéral d'avril pour essayer de trouver un règlement qui satisfasse une majorité de clubs.

Daniel ARCUSET rappelle que le projet de suppression de l'Equip'Athlé cadets n'a jamais été acté et en rappelle l'historique.

Jean-Yves LE PRIELLEC fait valoir que les équipes des nouveaux Interclubs jeunes ne nécessitent pas un gros effectif.

Daniel ARCUSET présente ensuite, pour Didier VAREECKE, Président de la CNJ excusé, les travaux de la commission sur le règlement de la Coupe de France Minimes des Ligues. Après discussion, et prise en compte de quelques remarques, les propositions ainsi affinées sont adoptées pour transmission au Comité directeur des 3 et 4 novembre.

➤ **Organisme de formation**

Christine VIRLOUVET présente le compte rendu de la dernière réunion du Comité de pilotage Formation. Le rétro planning de la mise en œuvre et les principes du déploiement de la nouvelle organisation de la Formation à la FFA sont validés par le Bureau fédéral (voir annexe 3).

➤ **Répertoire des qualifications des Officiels**

Daniel ARCUSET précise que, dans l'optique des examens régionaux et fédéraux d'Officiels, ce nouveau répertoire sera valable pour la saison 2017-2018 puis actualisé pour la saison 2018-2019 en fonction de l'avancement des travaux du Comité de pilotage Formation.

➤ **Une web-conférence**

réunissant des membres de la Commission médicale, du Comité de prévention dopage et de la DTN aura lieu le 6 octobre. Elle traitera de points spécifiques concernant ces entités, dont la problématique de l'usage des compléments alimentaires et de certains sujets d'actualité (dont les transgenres).

➤ **Demandes CNSE**

La Commission nationale du sport en entreprise (CNSE) a demandé que le Bureau fédéral valide 5 propositions (voir annexe 4)). Accord du Bureau pour les 5 propositions. Par ailleurs, la CNSE a transmis plusieurs remarques et souhaits que le Bureau a bien pris en compte car relevant du Plan de développement en cours de construction.

➤ **Point sur les mutations et les étrangers**

A propos des modalités de participation des athlètes étrangers aux championnats, Daniel ARCUSET présente un tableau qui clarifie différents points et situations tout en simplifiant significativement la réglementation et son application.

En ce qui concerne les règlements relatifs aux mutations les dispositions envisagées ne recueillent pas le consensus souhaitable. Le Président demande, en conséquence, au groupe de travail de poursuivre ses travaux pour une présentation au Bureau fédéral et transmission au Comité directeur de janvier.

6. IMPLANTATIONS ET COMPETITIONS 2018

Différentes implantations sont validées par le Bureau fédéral :

- Championnats de France de kilomètre vertical le 9 septembre à Saint-Lary Soulan (OCC)
- Championnats de France de trail les 14-15 juillet à Montgenèvre (PCA)
- Championnats de France de courses en montagne le 3 juin à Arrens-Marsous (OCC)
- Championnats de France entreprise de trail le 8 avril à Tulle (N-A)
- Equip'athlé Minimes les 13-14 octobre à Dreux (CEN)
- Championnats de France des 24 heures (2019) les 10-11 mai à Brive (N-A)
- Championnats de France Espoirs-Minimes et des 20km Marche Espoirs les 14-15 juillet à Niort (N-A)

Le Comité des équipements sportifs (CES) a cependant fait part de quelques problèmes relevés sur le stade de Niort. Un représentant de la CSO se rendra sur place pour faire le point.

La salle de Miramas ne pourra finalement pas accueillir les Championnats de France CA-JU en salle. Le Bureau attend la confirmation de la candidature de Val de Reuil (NOR).

La CNAM souhaite scinder en deux ses Championnats de France estivaux en organisant séparément des Championnats de France d'épreuves combinées et de marche si des candidatures se proposent pour organiser.

En 2018, Saint-Florentin (BF

C) est d'accord pour organiser les 30 juin et 1^{er} juillet ces nouveaux Championnats.

Accord de principe du Bureau sous réserve que cette nouvelle compétition n'engendre pas un surcoût notable au niveau financier.

Anne TOURNIER-LASSERVE fait part de la crainte émise par des dirigeants de la Ligue d'Occitanie. Constatant qu'il y a de nombreux Championnats de France dans leur Ligue, ils redoutent une lassitude de leurs officiels et bénévoles.

Le Bureau remarque qu'il s'agit surtout de compétitions hors stade pour lesquelles ce sont des clubs qui se portent candidats.

7. POINT SUR LE PLAN DE DEVELOPPEMENT

Les trinômes (élus/DTN/administration FFA) pour les 5 domaines du Plan de développement et les 7 engagements du Projet fédéral ont été désignés (voir annexe 5).

Daniel ARCUSET présente les grandes orientations du Plan de développement 2018-2020 qui s'inscrit aussi dans l'échéance olympique de 2024.

Une présentation au Comité directeur du 4 novembre précisera les objectifs principaux, les moyens mis en œuvre et un calendrier indicatif suite aux travaux des trinômes en séance plénière du 19 octobre.

8. INFORMATIONS DIVERSES

Philippe LEYNIER sera le représentant de la DTN au Comité des équipements sportifs (CES).

Pierre WEISS informe le Bureau que la compétition de perche de Forbach qui a eu lieu en ville a été déclarée comme une compétition sur stade. Cette erreur entraîne l'invalidation de tous les résultats.

Il signale que les textes en vigueur rendent obligatoire le fait que toutes les installations accueillant des compétitions d'athlétisme doivent être classées par la FFA avant le 1^{er} janvier 2019. A ce jour plusieurs centaines d'installations (salles ou plein air) ne sont toujours pas classées.

Les Ligues sont donc invitées à se rapprocher du CES pour procéder à ces régularisations car, passé le 1^{er} janvier 2019, les installations non classées ne pourront plus accueillir de compétitions.

Christian CHARPENTIER, Président du CES, prendra la parole à ce sujet le vendredi 3 novembre lors de la réunion du Conseil national des ligues et des territoires.

Cette réunion sera suivie du début du Comité directeur qui se poursuivra le samedi 4, l'ordre du jour étant particulièrement important.

Pour alléger l'ordre du jour des réunions du Bureau fédéral, André GIRAUD souhaite que les Commissions anticipent leurs demandes envoyées au Secrétariat général ou au Bureau fédéral.

Liste des fichiers annexés :

- Point sur les licences au 4 octobre
- Challenge du Monde des Grandes Ecoles
- Point d'étape – Groupe de pilotage Formation
- Demandes de la CNSE
- Composition des trinômes

Patricia ZUGER, Secrétaire générale adjointe, avec l'aide d'Alain MARTRES, Chargé de mission auprès du Bureau fédéral, de Jean-Marie BELLICINI Secrétaire général et de Julien MAURIAT, Directeur général.

TYPE	Année 2018 / 2017 (Nombre)			Année 2018 / 2017 (Pourcentage)			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
DECOUVERTE	-12 293	-11 463	-23 756	-32,82%	-35,29%	-33,97%	DECOUVERTE
COMPETITION	-32 519	-29 190	-61 709	-41,65%	-46,62%	-43,86%	COMPETITION
SANTE	-2 680	-9 984	-12 664	-51,20%	-55,27%	-54,36%	SANTE
RUNNING	-9 534	-10 932	-20 466	-29,49%	-36,42%	-32,83%	RUNNING
ENCADREMENT	-2 258	-1 137	-3 395	-33,32%	-32,44%	-33,02%	ENCADREMENT
ENTREPRISE	-259	-132	-391	-24,67%	-37,82%	-27,95%	ENTREPRISE
TOTAL	-59 543	-62 838	-122 381	-37,00%	-42,74%	-39,74%	TOTAL

Situation au 4 octobre 2017

Référence au 31 Août 2017

Challenge du monde des grandes écoles et universités (CDMGE)



Présentation

- Événement créé en 2009 → 10ème édition le 9 juin 2018
- Triple orientation de l'événement
 - Rencontre sportive (principalement athlé + foot et basket fauteuil)
 - Rencontres métier et recrutement
 - Sensibilisation au handicap
- Événement important et festif
 - Plus de 250 écoles et universités présentes
 - Plus de 7 000 étudiants présents
 - Plus de 1 000 collaborateurs d'entreprises
 - 15 / 20 très grandes entreprises
 - Parrain : Stéphane Diagana + course des légendes
- Organisé par
 - 4Events Group
 - Etudiants Sup Conseil
 - Fédération Française d'Athlétisme



Bilan de l'événement

- Un événement de grande qualité, dynamique, professionnel et festif
- Un événement qui progresse d'année en année
- La FFA est :
 - Un des initiateurs de la manifestation
 - Le support organisateur de la manifestation
 - Présente aux travers de ses athlètes et anciens athlètes de haut-niveau
- Un événement sur lequel la FFA pourrait avoir une présence plus forte



Réflexions pour la FFA

- Promouvoir la pratique de l'athlétisme en entreprise, auprès des cadres des ressources humaines et des dirigeants d'entreprises
- Inciter les entreprises à accompagner les sportifs de haut-niveau dans leur projet professionnel (contrat d'accompagnement / perspectives 2020 et 2024) ;
- Favoriser les échanges entre la FFA et les entreprises avec pour objectif de conclure des partenariats



Au long cours

- Une présence plus forte dans le suivi de l'organisation de l'événement , dépassant les seuls aspects sportifs
- Une coordination des différents acteurs impliqués de la FFA (organisation de l'événement, sport en entreprise, marketing et communication, DTN / insertion professionnelle des athlètes)
- Capitaliser sur des échanges réguliers avec les entreprises impliquées dans l'événement
- Renforcement du lien avec la FF sport universitaire ?



Le jour de l'événement

- Une présence institutionnelle forte (représentation à haut-niveau), permettant des échanges entre dirigeants de la FFA et dirigeants des entreprises
- Une action de promotion de la pratique de l'athlétisme en entreprise (stand FFA / CNSE) → objectif de développer en amont une offre athlé entreprise attractive
- Organisation de rencontres / conférences sur le thème du sport en entreprise ou de l'insertion professionnelle des sportifs de haut-niveau



NOTE Comité de Pilotage de l'organisme de formation de la FFA

Suite à la réunion Comité de Pilotage de l'Organisme de Formation du
Lundi 11 septembre 2017 et suite à la validation de son compte rendu par
l'ensemble de ses membres

Présents : Emmanuel Brisset (DG-RH), Richard Carlon (DTN) Patrice Gergès
(DTN), Céline Leynier (DG/DTN), Julien Mauriat (DG), Anne-Sophie Thébaut (DG-
RH), Jacques Tuffière (CNF), Christine Virlouvét (Bureau Directeur)

Il est soumis au bureau fédéral les propositions suivantes :

Rétro planning et mise en œuvre :

Le déploiement de la nouvelle organisation devra être effectif pour la rentrée sportive de septembre 2018.

Ces textes réglementaires seront intégrés au règlement intérieur suite au vote en Assemblée Générale du 28 avril 2018.

Il sera proposé le vote des textes cadres au comité directeur du 27 janvier 2018.

Un séminaire de travail sur l'ensemble de l'offre de formation sera organisé les 12 et 13 janvier 2018.

Principes à voter en bureau directeur :

1 : objet

L'organisme de formation met en œuvre la politique de formation de la fédération. Il fait partie intégrante de la FFA. Il gère l'ingénierie et la mise en œuvre de l'ensemble de la formation des entraîneurs, officiels, dirigeants, spécialistes qu'ils soient salariés ou bénévoles, ainsi que la mise en place de la formation professionnelle continue des entraîneurs, des cadres techniques et du personnel fédéral.

2 : relation avec les commissions

Les commissions contribuent à la définition des besoins en formation. Elles désignent les personnes ressources sollicitées par l'organisme de formation ou le comité de pilotage pour participer aux groupes de travail technique d'ingénierie de formation. Elles contribuent à désigner les formateurs et jurys participants aux actions de formation.

3 : suivi budgétaire

L'organisme de formation possède ses lignes analytiques propres dans l'ensemble de la comptabilité et des bilans de la FFA.

NOTE

A l'attention du Secrétaire Général, de la CNCHS et du département des organisations sportives.

La CNSE lors de sa réunion du 16/09/2017 a pris les dispositions suivantes qui figureront dans le PV de celle-ci et souhaite leur mise en œuvre.

- désigne les championnats de France dont elle a la responsabilité" sous le nom de : "Championnats de France Entreprise" et non plus Championnats du sport en entreprise et encore moins Championnats CNSE qui ne veut rien dire.
- décide que, comme le cross, les championnats de France du 10km et de l'Ekiden se dérouleront lors des Championnats de France de ces épreuves sauf éventuelles exceptions.
- adopte le changement de l'appellation championnat de course de nature en Championnat de France Entreprise de Trail. Le terme Trail est plus adapté pour coller à la réalité actuelle et à la réglementation des manifestations Hors Stade (Adoptée par le Comité Directeur de la FFA du 30 juin 2017 et applicable au 1er novembre 2017) et à Logica. Toutefois pour la saison à venir, ce championnat aura lieu lors d'un Trail à désigner.
- demande à être associée aux COL des différents championnats de France et de participer aux réunions d'organisation en coordination technique, promotion et valorisation de l'athlétisme en entreprise (stands FFA avec des informations sur les "entreprises").
- que la mention "Championnat Entreprise" soit indiquée dans les communications sur les diverses compétitions qui servent de support à ces championnats et figure dans le cahier des charges à l'attention des organisateurs.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,
Très cordialement

René COMORETTO
Président de la CNSE

TRINOMES PLAN DEVELOPPEMENT

SECTEURS	ELUS	DTN	DG
PISTE	Daniel Arcuset/ Jean Yves Le Priellec	Jean Yves Cochand	Benoit Garnier
DECOUVERTE des PRATIQUES (- 16 ans)	Didier Vareecke	Guillaume Geisler	Philippe Boidé
RUNNING-LOISIR	Michel Huertas	Patrice Binelli	Olivier Gui
SANTE	Martine Prévost	Claire Malaquin	Philippe Boidé
HAUT NIVEAU	Anne Tournier Lasserre	Patrice Gergés	Mehdi Baala
« MOYENS »			
ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS	Michel Huertas	Jean Patrick Thirion	Emmanuel Brisset
FORMATION	Jacques Tuffières Pt CNF Christine Virlouvét Vpte GrWOF	Richard Carlon	
DEPLOIEMENT TERRITORIAL	Daniel Arcuset/ Jean Marc Beraud (Pt CNDLT)	Philippe Leynier	Elsa Pillette
COMMUNICATION-PROMOTION	André Giraud/ Daniel Arcuset		Alix Pearson

REFERENTS PROJET FEDERAL

GOVERNANCE	Daniel Arcuset
BENEVOLAT	Jean Marie Bellicini/Michel Huertas Jean Yves Le Priellec/ Arnaud Flanquart

Feuille1

HAUT NIVEAU	Anne Tournier Lasserre
COMPETITIONS/Politique événementielle	Laurent Boquillet/Christian Roggemans
	Jean Yves Le Priellec
PRATQUES SPORTIVES	Didier Varrecke/Martine Prévost
VALEUR ETHIQUE	Michel Samper/
	Jean YvesLe Priellec/Alain Martres
FINANCES MODELE ECONOMIQUE	Jean Thomas